



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe



23008166

ile,

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

05 JAN. 2023

DU BRABANT WALLON
Greffe

N° d'entreprise : 0715 731 128

Nom

(en entier) : SempeRecte

(en abrégé) :

Forme légale : Société à Responsabilité Limitée

Adresse complète du siège : 1310 LA HULPE, rue des Combattants N° 62 - boîte 4

Objet de l'acte : - DEMISSION DU GERANT ET NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR**- TRANSFERT DU SIEGE - ADOPTION DE NOUVEAUX STATUTS EN CONCORDANCE AVEC
LE CODE DES SOCIETES ET DES ASSOCIATIONS**

Texte

D'un acte reçu par Maître Noémi EDRICH, notaire à WATERLOO, le 19 décembre 2022, il résulte que s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée «SempeRecte», dont le siège est à 1310 La Hulpe, rue des Combattants 62 bte 4. qui a pris les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale décide de mettre fin à la fonction du gérant actuel, mentionné ci-après, et procède immédiatement au renouvellement de sa nomination comme administrateur non statutaire pour une durée illimitée, étant :

- Monsieur LE MAISTRE d'ANSTAING Karl-Henry, prénommé, qui accepte ce mandat.

Son mandat est gratuit, sauf décision contraire de l'assemblée générale.

L'assemblée générale donne décharge complète et entière au gérant démissionnaire pour l'exécution de son mandat.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale décide de déplacer le siège à 1640 Rhode-Saint-Genèse, avenue Sainte-Anne 52.

Vote

Cette présente résolution est prise sous la condition suspensive que la présente assemblée générale extraordinaire mentionne dans un second acte l'adaptation des statuts de la société au Code des sociétés et association en langue néerlandaise.

Pour extrait analytique conforme.

Dépôt de l'expédition.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 17/01/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).